

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID : 974-249740101-20230406-2023_020_BC_2-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 avril 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TROIS AVRIL à 14 h 00, le
Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil
Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

OBJET

AFFAIRE N°2023_020_BC_2
Délibération modificative de la
délibération du bureau
communautaire n°2022-096-BC-13 du
3 octobre 2022 portant attribution du
lot n°14 de la zone artisanale de Bras
Montvert à la [REDACTED]

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise
DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR -
Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe
LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Olivier HOARAU

Nombre de votants : 13

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Mélissa COUSIN procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme
Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Fayzal
AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Philippe LUCAS

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
28 mars 2023

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
10/04/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2023

AFFAIRE N°2023_020_BC_2 : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DE LA DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°2022-096-BC-13 DU 3 OCTOBRE 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU LOT N°14 DE LA ZONE ARTISANALE DE BRAS MONTVERT À [REDACTED]

Le Président de séance expose :

1/ Contexte

Le 3 octobre 2022, le Bureau Communautaire du Territoire de la Côte Ouest a décidé :

- D'approuver la conclusion d'un bail à construction incluant une promesse de bail préalable, avec la [REDACTED], sur le lot n°14 attribué au sein de la zone artisanale de Bras Montvert à Trois Bassins, selon les conditions susvisées et selon les autres conditions incluses dans le cahier des charges.
- D'autoriser le Président à signer la promesse de bail à construction, puis le bail à construction final avec la société.

Il apparaît aujourd'hui, que les informations figurant dans la partie « montage contractuel » de la délibération du 3 octobre 2022, ainsi que le montant de l'indemnité d'immobilisation sont à corriger.

2/ Proposition de modification de la délibération N°2022-096-BC-13 du 3 octobre 2022

Compte tenu de l'amortissement des investissements du TCO sur ces parcelles, le montant de 4€/m²/an est finalement appliqué. Le montant du loyer annuel est ainsi fixé à 5 252 € Hors Taxes, zone éligible au FEI (fonds d'État) et non financé par le FEDER.

Par conséquent, il est demandé au Bureau Communautaire de modifier la délibération N°2022-096-BC-13 du 3 octobre 2022, en remplaçant le montant de l'indemnité d'immobilisation de 6 565 € par un montant de 5 252 € et de modifier la mention « FEDER » par la mention « FEI ».

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 14/03/2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 09/03/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- MODIFIER la délibération N°2022-096-BC-13 du 3 octobre 2022, en remplaçant les informations figurant dans la partie « montage contractuel » ainsi que le montant de l'indemnité d'immobilisation est de 5 252 € HT (cinq mille deux cent cinquante-deux euros Hors Taxes) pour le lot n°14 situé dans la zone artisanale de Bras Montvert à Trois-Bassins.

- AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président